



**COUR SUPÉRIEURE**  
Chambre commerciale  
(Loi sur la faillite et l'insolvabilité)

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE SAINT-AURICE  
LOCALITÉ : SHAWINIGAN

N<sup>o</sup>: 410-11-002968-202

SHAWINIGAN, le 15 février 2022

---

**PRESENTE: Me MARIE-CLAUDE GAUTHIER, Registrare (JG2288)**

---

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE :

LES BOISSONS VYTAVY INC.

Débitrice

ET

MNP LTÉE,

Syndic

---

**ORDONNANCE DE LIBÉRATION DU SYNDIC**

---

Sur la demande de libération MNP LTÉE, syndic des biens de «LES BOISSONS VYTAVY INC.», débitrice;

410-11-002968-202

Après avoir lu la demande dudit syndic, avec les pièces y annexées en conformité avec les dispositions de la règle 61 (1) régissant la faillite, ledit syndic s'étant engagé de conserver tous les livres, registres et documents de l'actif, en conformité de la règle 68;

Il est ordonné que ledit syndic soit libéré comme syndic des biens susdits et ledit syndic en est par les présentes ainsi libéré. Il est aussi ordonné que soit dégagee la garantie fournie par le syndic relativement auxdits biens, et cette garantie est par les présentes dégagee.

Marie-Claude  
Gauthier

Signature numérique de Marie-  
Claude Gauthier  
Date : 2022.02.15 15:20:56 -05'00'

ME MARIE-CLAUDE GAUTHIER,  
Registraire

MNP LTÉE, Syndic autorisé en insolvabilité  
Syndic